



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

19 décembre 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la mairie, le 19 décembre 2017, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Jean-Philippe Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
Mme Suzie Leblanc, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

Mme Gabrielle Landry, directrice générale adjointe
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelque soixante-quinze personnes assistent également à la séance.

R1712-1049

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 6 par le maire Jonathan Lapierre.

R1712-1050

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présente séance extraordinaire a fait l'objet d'une convocation signifiée par le greffier et transmise à chacun des membres du conseil en date du 15 décembre 2017

Sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Services municipaux
 - 3.1. Loisir, culture et vie communautaire
 - 3.1.1. Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 284 – Construction d'un centre multisport (2 glaces)
4. Période de questions
5. Clôture de la séance



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

19 décembre 2017

LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

R1712-1051

Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 284 – Construction d'un centre multisport (2 glaces)

CONSIDÉRANT QUE lors du référendum consultatif de 2015, le projet de construction d'un centre multisport à deux glaces a reçu la faveur de 68 % des votes;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est considéré comme l'un des projets d'infrastructure prioritaires pour la collectivité des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE le 26 mai 2017, la Municipalité a procédé à l'appel d'offres public n° 284 relativement à la construction d'un centre multisport – 2 glaces, basé sur les exigences d'un devis de performance préparé par la firme Gagnon, Letellier, Cyr, Ricard, Mathieu, Proulx et Savard et répondant aux besoins du milieu;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des huit soumissions reçues a eu lieu publiquement en date du 28 septembre dernier et que la période de validité des soumissions est de 120 jours;

CONSIDÉRANT QU' un comité d'évaluation a procédé à l'analyse qualitative et financière des huit soumissions reçues et qu'au terme de ce processus d'évaluation, l'offre ayant obtenu la meilleure note finale et qui, légalement, est assimilée à la soumission la plus basse est celle du consortium Honco bâtiments d'acier / LFG Construction;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a autorisé pour le financement du projet de construction d'un centre multisport, le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités (FPC);

CONSIDÉRANT QUE le programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités prévoit une contribution maximale des gouvernements de 33 1/3 % chacun (fédéral et provincial) et que le cumul de l'aide financière gouvernementale n'est pas permis dans ce programme;

CONSIDÉRANT QUE les analystes aux projets pour le financement auprès du FPC exigent une résolution d'engagement municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est soucieux de respecter la capacité de



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

19 décembre 2017

payer de ces concitoyens;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

d'octroyer le contrat de l'appel d'offres n° AO-284 relatif à la construction d'un centre multisport au consortium Honco bâtiments d'acier/ LFG Construction, conditionnellement à :

- l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'un règlement d'emprunt pour financer les dépenses associées au projet de centre multisport;
- la réception d'une confirmation écrite concernant le versement de subventions des gouvernements du Québec et du Canada pour un montant de 14 286 502 \$, auquel s'ajoutent les options retenues suivantes : une piste de marche surélevée de 331 750 \$ et une aire fermée à l'étage de 61 500 \$, le tout plus les taxes applicables.

d'autoriser le directeur de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments, Jean Hubert, à signer, pour et au nom de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tous les documents relatifs aux dépenses et au suivi de ce contrat.

d'informer les analystes du Fonds pour petites collectivités que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine s'engage à assumer les coûts du projet de construction d'un centre multisport à deux glaces au-delà des contributions gouvernementales lesquelles sont, selon les paramètres actuels du programme, fixées à un maximum de 66 2/3 %;

d'entreprendre les démarches nécessaires afin de rehausser le pourcentage de la subvention à recevoir de Québec dans le cadre de ce projet en s'appuyant sur le décret numéro 354-2016 concernant la reconnaissance par le gouvernement du Québec du statut particulier lié au caractère insulaire et des contraintes structurelles prévoyant que les différents ministères et organismes doivent prendre en considération les impacts de l'insularité dans leur planification pluriannuelle. Ce décret vient également confirmer la nécessité, pour les différents ministères impliqués, d'adapter et de moduler leurs interventions sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

Construction d'un centre multisport à deux glaces :

- ❖ Quel est l'avenir des deux arénas actuels
- ❖ Financement – Calcul du taux de taxation
- ❖ Registre pour le règlement d'emprunt – Dans l'éventualité où les personnes habiles à voter demandent la tenue d'un référendum – Position du conseil



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

19 décembre 2017

- ❖ Précision sur le revêtement extérieur du bâtiment
- ❖ Écart entre les différents soumissionnaires – Possibilité de dépassement des coûts
- ❖ Si imposé des exigences en matière d'efficacité énergétique et d'économie d'eau potable
- ❖ S'il reste une marge de manœuvre pour d'autres projets – Considérant que la construction d'un centre multisport, malgré la subvention de 66 2/3 % demande un investissement de la Municipalité de plus ou moins 5 millions
- ❖ Résistance éolienne.

R1712-1052

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

de lever la séance à 19 h 48.

Jonathan Lapierre, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier